

## Procès-verbal de la réunion de la commission technique « Fonds immobiliers » de l'AMAS (FAIF) – 22.06.2026

### 1. Mot de bienvenue

### 2. Procès-verbal de la dernière réunion et liste des points en suspens (annexes)

Examen des points à l'ordre du jour : I.S. Gating, un nouveau rendez-vous avec la FINMA doit être organisé pour septembre sur la base des thèmes abordés par COPTIS en décembre dernier.

### 3. Compte rendu du secrétariat

#### 3.1. Point du PDG

3.1.1. Remarque concernant la libéralisation au Royaume-Uni, dans l'UE et aux États-Unis, alors que des tendances contraires s'observent en Suisse. Un représentant britannique s'est rendu en Suisse afin d'examiner comment l'Accord de Berne pourrait être davantage mis au service de la compétitivité de la place financière britannique.

3.1.2. L'initiative sur la place financière et le durcissement du droit de timbre ont de nouveau été évoqués.

#### 3.2. Point sur les affaires publiques

3.2.1. Derniers ajustements apportés à la FINMAG, qui a désormais été adoptée

3.2.2. Thème de l'amélioration de la prévoyance vieillesse (réduction de la déduction de coordination, par exemple)

#### 3.2.3. Nouvelles affaires moins positives :

3.2.3.1. Interpellation de A. Silberschmid (ouvrir les marchés privés aux investisseurs privés)

3.2.3.2. Accès international des véhicules de placement suisses aux marchés internationaux

3.2.3.3. Taxe sur les transactions financières : les produits dérivés doivent être soumis au droit de timbre (cette mesure bénéficie désormais d'un soutien encore plus large que celui de Rieder) ; des efforts sont également déployés pour supprimer les exemptions dont bénéficient les fonds de placement (lettre g de la motion) -> L'AMAS est en train de mettre en place une alliance globale avec l'Association suisse des assureurs et l'ASIP et entend clairement s'opposer à cette motion

#### 3.3. Réglementation internationale

Rien de particulier à signaler.

#### 3.4. Mise à jour sur le TJPG

Conformément à la communication déjà diffusée au sein de la COPTIS



## 4. Développement durable

### 4.1. Le point sur le développement durable

Discussion concernant les révisions qui vont désormais débiter de la part d'ESG, mise à jour de la part d'UBS indiquant que les auditeurs y voient bien sûr un nouveau domaine d'activité.

Aide à l'exécution de l'OFEV : réunion prévue entre l'AMAS, Swiss Banking et EconomieSuisse

Nouveau projet de loi NUFG (AMAS soumettra une prise de position).

### 4.2. Point sur le non-respect des objectifs intermédiaires ESG (groupe de travail « Legal Sustainability »)

Question concernant les obligations qui en découlent -> Point encore en suspens : s'agit-il d'un manquement actif ou passif lorsque la trajectoire de réduction présentée n'est pas respectée ? Le groupe de travail « Legal Sustainability » se réunira à nouveau à ce sujet avant l'été.

### 4.3. « Livre blanc » du SSREG visant à définir une norme possible pour la trajectoire de réduction – implication du SSF et de l'AMAS

Ce n'est pas en accord avec la méthodologie REIDA ; le groupe de travail du SSREG a pris les devants et a élaboré un document qui n'est pas encore suffisamment abouti pour être soutenu par le secteur. Il existe un besoin de normaliser certains thèmes -> l'AMAS ne souhaite pas de publication et une nouvelle discussion doit avoir lieu avec le SSREG afin d'aborder les points clés du livre blanc. Une version 2 de ce livre blanc doit être élaborée, puis diffusée au sein du secteur.

## 5. Consultation sur le renforcement de la Lex Koller (annexes)

### 5.1. Prise de position de l'AMAS (date limite : 15 juillet 2026)

La prise de position a été approuvée par la FAIF.

### 5.2. Alliance « Lex Koller reste moderne » et coordination avec d'autres associations

Rien de particulier à signaler.

### 5.3. Représentation du secteur des fonds lors de la manifestation de session du VIS à Berne par Andreea Stefanescu le 22 septembre 2026

La commission technique « Fonds immobiliers » de l'AMAS approuve cette représentation.

## 6. Table ronde sur des thèmes d'actualité

### 6.1. Admissibilité fiscale des provisions pour rénovation

Le sujet sera abordé au sein de la commission fiscale, mais selon Adrian Schatzmann, il a peu de chances d'aboutir

### 6.2. Suivi concernant le « gating » en tant qu'instrument de gestion des liquidités pour les fonds immobiliers

Voir ci-dessus au point 2

### 6.3. Calcul de la performance



Stephan Artus va encore se concerter avec ExpertSuisse concernant la déduction de la commission d'émission dans le calcul de la performance, le taux de distribution, etc. La directive AMAS devrait entrer en phase de traitement au second semestre.

## 7. Divers

- 7.1. Adhésions potentielles au comité technique des fonds immobiliers  
La demande de Jean-Pierre Valenghi, de BaloiseHelvetia, visant à rejoindre le comité technique, est acceptée.

